

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Commune : SOLIGNAC

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le  
ID : 087-218719201-20260430-2026DEL023-DE



**Délibération n° 2026DEL023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SOLIGNAC**  
**Séance du 30 avril 2026**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

**Présents :**

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST  
MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

**Absents et excusés :**

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET  
M.SIBERT a donné procuration à M. CHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le tableau des effectifs doit être modifié pour le recrutement d'un agent responsable du service technique dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise :

Grade ou emploi	Catégorie	Postes pourvus	Dont TNC	Poste non pourvus
Rédacteur	B	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		
Adjoint administratif	C	1		
Adjoint technique	C	6	1	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1	0
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		
Agent de maîtrise	C	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16</b>		<b>5</b>

Le conseil municipal décide :

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 mai 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 087-218719201-20260430-2026DEL023-DE

Le Conseil Municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/05/2026  
Et la publication le 05/05/2026

Le Maire,

